

AVIS AU PUBLIC

**OUVERTURE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC RELATIVE A
LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE SAULCE SUR RHÔNE**

Par délibération n°6.1/2021 en date du 30 juin 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION a fixé les modalités de concertation du public sur les dossiers de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) d'un PLU soumis à évaluation environnementale.

Une DPEMC avec évaluation environnementale est en cours d'élaboration sur la commune de SAULCE SUR RHÔNE. L'objet de la procédure consiste à autoriser un changement de destination d'une partie du bâti, à créer une zone de constructibilité limitée pour permettre des extensions du bâti, à autoriser du stationnement et à déclasser ponctuellement des Espaces Boisés Classés de la parcelle ZD30, sise Château de Freycinet. Ces évolutions du PLU sont rendues nécessaires pour permettre un projet d'intérêt général culturel (restauration, salle de spectacles et d'expositions, activités diverses dans le parc du Château etc.) ainsi que la préservation du patrimoine.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, depuis le 27 mars 2017.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTÉLIMAR - Mme MARIE – 04 75 00 26 15

Le dossier de concertation relatif à cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est mis à la disposition du public, accompagné d'un registre d'expression, **du lundi 13 septembre au lundi 1^{er} novembre inclus**. Il sera complété au 1^{er} octobre avec les derniers éléments issus des études en cours, selon leur avancée. L'ensemble est disponible :

- A la **Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION** Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTÉLIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture des services ;
- A la **Mairie de SAULCE SUR RHÔNE**, Hôtel de Ville – 12 avenue du Dauphiné, 26270 SAULCE SUR RHÔNE, aux jours et heures habituels d'ouverture des services ;
- En ligne, sur le **site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION** : www.montelimar-ag-glo.fr, rubrique urbanisme ;
- En ligne sur le **site internet de la commune de SAULCE SUR RHÔNE** : <https://saulce.com/fr>

Les observations du public sur le dossier pourront être :

- **Consignées**, pendant toute la durée de la mise à disposition, **sur des registres** prévus à cet effet à la Mairie de SAULCE SUR RHÔNE et à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION ;
- **Ou adressées par écrit** à :
Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
Direction de l'Urbanisme
Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 MONTÉLIMAR

A l'expiration du délai de concertation du public, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION ou son représentant. Un bilan sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, entraînant éventuellement des adaptations du projet pour tenir compte des observations formulées avant le lancement de l'enquête publique. Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION se prononcera ensuite, par délibération, sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAULCE SUR RHÔNE.